

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Acquisition d'un local sis à Marseille 13007, 50 Boulevard Bompard, afin d'y créer une maison du Bel Age et un relais plus postal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'acquisition d'un local sis à Marseille (7^{ème}), 50 Boulevard Bompard, sous réserve de la faisabilité technique et juridique du projet envisagé par le Département , mais également après réalisation des conditions suspensives d'obtention de l'autorisation réglementaire d'urbanisme purgé de tout recours, d' obtention de l'accord de changement de destination , de l'avis favorable rendu par la commission de sécurité et d'accessibilité du dossier de modification d'un établissement recevant du public et de la validation par l'assemblée générale des copropriétaires autorisant le projet envisagé, Précision étant ici faite que les conditions susvisées ne sont pas exhaustives.
- d'autoriser la signature du compromis de vente, de l'acte d'acquisition définitif ainsi que tout document se rapportant à la transaction.

La dépense d'un montant de cent quatre vingt dix mille euros (190 000,00 €) ainsi que les frais notariés non connus à ce jour seront imputés sur les crédits figurant au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée